

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION MANDATAIRE NON EXCLUSIF EN OPERATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (MOBSP)

1. Inscription à partir du [Site de l'Orias](#)

2. Après avoir confirmé/renseigné les champs obligatoires, joindre vos pièces justificatives au format pdf, jpg, png.

3. Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (kbis), ou pièce d'identité.

Pour les mandataires, personnes physiques ou morales, inscrits au registre du commerce et des sociétés.	Pour les mandataires, personnes physiques, <u>non-inscrits</u> au registre du commerce et des sociétés.
⇒ extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, datant de moins de 3 mois.	⇒ joindre une copie de la carte nationale d'identité/passeport.

4. Justificatif de capacité professionnelle ⇒ 3 voies : Formation, Expérience professionnelle ou Diplôme.

Voies	Niveau I - IOBSP	Niveau III - IOBSP	Niveau III- Crédit immobilier
Formation	Stage de 150 heures (1) ⇒ copie intégrale du/des livret(s) de stage I – IOBSP.	Stage d'une durée suffisante, adapté aux produits. ⇒ attestation de formation.	Stage de 40 heures adapté à la réalisation d'opérations de crédit immobilier. ⇒ Copie intégrale du livret de stage.
	Adaptée à la réalisation d'opérations de banque ou de services de paiement.		
Expérience professionnelle	⇒ 1 an dans les 3 ans + Formation professionnelle de 40 heures adaptée à la réalisation d'opérations de banque ou de services de paiement suivie dans les 3 mêmes années.	⇒ 6 mois comme salarié dans les 2 ans.	⇒ 1 an dans les 3 ans. ⇒ 3 ans au cours des dix dernières années + Formation professionnelle de 14 heures adaptée à la réalisation d'activités d'élaboration, de proposition ou d'octroi des contrats de crédit immobilier
	⇒ production d'attestation de fonctions/certificats de travail sur des fonctions liées à la réalisation d'opérations de banque et de services paiement. (2)		⇒ production d'attestation de fonctions liées à la réalisation d'activités d'élaboration, de proposition ou d'octroi des contrats de crédit immobilier.
<u>Expérience acquise dans un autre Etat membre</u> : Production d'un livret de formation de 28 heures effectuée au cours d'un stage d'adaptation d'une durée de 3 mois sous la responsabilité d'un IOBSP, d'un établissement de crédit ou d'une société de financement.			
Diplômes	⇒ Inscrits au RNCP dans l'une des classifications NSF 122, 128, 313 ou 314 pour les niveaux I, I/II ou II.	⇒ Inscrits au RNCP dans l'une des classifications NSF 122, 128, 313 ou 314 pour les niveaux I à III.	
	⇒ Délivrés par une école de commerce et de gestion inscrite sur la liste visée par le Ministre de l'enseignement supérieur ⇒Reconnaissance par le CIEP pour les diplômes étrangers.		

(1) Formation professionnelle suivie auprès d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement, d'un établissement de monnaie électronique qui fournit des services de paiement ou d'une entreprise d'assurance ou d'un organisme de formation déclaré auprès des [Services Régionaux de contrôle de la formation professionnelle](#).

(2) Les attestations de fonctions salariées seront régularisées par l'établissement de crédit/de paiement, une société de financement, établissements de monnaie électronique qui fournissent des services de paiement ou l'IOBSP auprès duquel la fonction a été exercée.

Détermination du niveau de capacité professionnelle IOBSP.		
Cas général	Activité IOB exercée à titre accessoire et distribution de crédit/ services de paiement en complément de la vente d'un bien ou service.	
	Principe	<u>Exception</u> : pour les personnes proposant des contrats de crédits immobiliers.
Niveau I - IOBSP	Niveau III - IOBSP	Niveau Crédit Immobilier

⇒ Votre code NAF est 64.19 Z ou 64.92 Z ⇒ votre activité est exercée à titre principal ⇒ <u>Tous les dirigeants figurant sur l'extrait k bis, doivent justifier de leur capacité professionnelle</u>	⇒ Votre code NAF est différent ⇒ votre activité est exercée à titre accessoire ⇒ Possibilité de nommer un délégué au titre de l'activité qui devra justifier de la capacité professionnelle.
--	--

5. Attestation(s) de mandat.

- ❖ A faire remplir par votre/vos mandant(s), partenaire(s) bancaire(s), sur laquelle doit figurer :
 - ⇒ Votre numéro Siren/Orias et son code CIB ou télétransmis par voie informatique à l'Orias par votre mandant.
 - ⇒ Recueil des opérations de banque réalisées au titre de cette catégorie :
 - Fourniture de services de paiement,
 - Crédits à la consommation,
 - Regroupement de crédits,
 - Crédits immobiliers,
 - Prêts viagers hypothécaires,
 - Autres activités.

- 6. Attestation de Garantie Financière** si vous déclarez la mention « se voir confier des fonds », production ou télétransmission par votre assureur, d'une attestation couvrant l'activité d'intermédiation en opérations de banque et services de paiement, courant jusque fin février de l'année suivante :
- ⇒ Montant minimum de la couverture 115 000 €.

- 7. Frais d'inscription de 25 €** ⇒ paiement en ligne, à partir du site Orias.

RAPPEL

- ⇒ L'Orias dispose d'un délai réglementaire de deux mois pour se prononcer, sur la base d'un dossier complet.
- ⇒ Toute inscription dans une autre catégorie, doit faire l'objet d'une nouvelle demande.
- ⇒ En application des articles R. 514-1 du code des assurances et R. 546-5 du code monétaire et financier, le contrôle du respect de l'honorabilité est effectué par une demande de communication du bulletin n°2 du casier judiciaire. Les personnes inscrites à l'Orias ne doivent pas avoir été condamnées à une série de crimes ou délits fixés aux articles L. 322-2 du code des assurances et L. 500-1 du code monétaire et financier.
- ⇒ Des informations et des modèles de documents sont disponibles sur www.orias.fr
- ⇒ Pour tous renseignements complémentaires ⇒ contact@orias.fr
- ⇒ L'Orias a la faculté de demander un extrait d'acte de naissance pour les personnes enregistrées sur le registre (mandataire social, délégué ou entrepreneur individuel).